



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 septembre 2014

---

L'an deux mil quatorze, le huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

**Absents** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : M. François VIVION

<b>Date de convocation</b> : 27 aout 2014	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 27 aout 2014	
	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente. Monsieur le Maire demande d'ajouter 4 nouveaux points à l'ordre du jour : Vente du chemin rural au lieu dit la Petite Tangüe, dépôt de candidature pour les heures vagabondes 2015, vidange du plan d'eau, animation Vide grenier : coût de l'association médiévale. Le conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Lotissement rue des tilleuls : modification du règlement
2. Salle polyvalente : aménagement de l'office
3. Prêt court terme : choix de la banque
4. Jeux aire de loisirs
5. Vente du chemin rurale au lieu dit la Petite Tangué
6. Dépôt de candidature pour les heures vagabondes 2015
7. Vidange du plan d'eau
8. Animation Vide grenier : coût de l'association médiévale

### **DELIBERATION 2014-051**

#### **Lotissement rue des tilleuls : modification du règlement**

La délibération annule et remplace la délibération n°2014-047 du 25 juillet 2014.

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de M. Jean-Pierre DELHOUME demeurant 2 rue des tilleuls à Saint Martin L'Ars pour installer un appentis sur son terrain et après consultation de la DDT, il est nécessaire de modifier l'article 6 concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires du lotissement ont, conformément au règlement du lotissement, donné leur accord à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de modifier** l'article 6 du règlement du lotissement 1 les Maladries. Les constructions pourront être implantées à l'alignement de la voie.

#### **DELIBERATION 2014-052**

##### **Salle polyvalente : aménagement de l'office**

Monsieur le maire présente les devis reçus concernant l'aménagement de l'office, après conseil d'un professionnel de la restauration et dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente. Il comprend des tables de travail inox, une plonge à 2 bacs, une robinetterie avec douchette :

Sarl CMDM –Pressac- :	5343.00€ HT soit 6411.60€ TTC
Sarl Roland VAILLIER –Usson du Poitou- :	6357.18€ HT soit 7628.62€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de choisir** le devis de la SARL CMDM pour un montant total de 5343.00€ HT soit 6411.60€ TTC

##### **Prêt court terme : choix de la banque**

Afin de financer les travaux de rénovation de la salle polyvalente, le conseil municipal a accordé par délibération n°2014-043 du 20 juin 2014, l'autorisation de contracter un prêt à court terme d'un montant de 130 000.00€.

Après consultation, le crédit agricole propose :

Montant de 130 000.00€

Frais de dossier : 195€ (soit 0.15% du montant du prêt avec un minimum de perception de 120€)

Taux : index variable euribor 3 mois moyenné, auquel ils ajoutent une marge de 1.85% soit (au 5 août 2014) 0.241%+1.85%=2.091%

Mise en place d'un court terme de 2 ans.

Le capital est remboursé in fine. Les intérêts peuvent être remboursés in fine (intérêts capitalisés ayant couru durant la période) ou payés mensuellement.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au Crédit agricole le taux applicable en ce moment. Mais à ce jour, il n'a pas encore eu de réponse. Par ailleurs une proposition du crédit mutuel doit être présentée prochainement.

Le Conseil Municipal décide de sursoir et de revoir le dossier avec des informations complémentaires.

##### **Jeux aire de loisirs**

Le Conseil municipal décide de sursoir et de demander des devis complémentaires pour l'aménagement des jeux de l'aire de loisirs.

#### **DELIBERATION 2014-053**

##### **Vente du chemin rural au lieu dit la Petite Tangüe**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M et Mme COINTEMENT ont demandé d'acheter une partie du chemin se situant au lieu dit la Petite Tangüe.

Cette portion de chemin est utilisée par eux seulement et est d'une superficie d'environ 230m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire rappelle que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de vendre le chemin** à M et Mme COINTEMENT
- **de fixer** le prix de vente à 5 €/m<sup>2</sup>
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la préfecture afin d'ouvrir une enquête publique
- **d'habiliter** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la vente

#### **DELIBERATION 2014-054**

##### **Dépôt de candidature pour les heures vagabondes 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une demande de candidature à cette période pour un concert en été 2015.

Afin d'organiser l'événement, il faudra solliciter 40 bénévoles et supporter une participation financière d'environ 500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de déposer** une candidature pour les heures vagabondes de la saison 2015

#### **DELIBERATION 2014-056**

##### **Animation vide grenier : cout de l'association médiévale**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré, ce vendredi, le coutelier de la commune, M. BONNEFOY, afin d'organiser sa présence au vide grenier du samedi 13 septembre. Ce dernier propose de venir faire une prestation avec son association médiévale moyennant une participation financière de 250.00€.

Le conseil municipal informe qu'il n'y a pas de budget prévu pour une telle animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de ne pas demander** l'animation de l'association médiévale.

#### **DELIBERATION 2014-057**

##### **Indemnité de conseil alloué au comptable du trésor**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que conformément à l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités pour la confection des documents budgétaires et vu le départ au 1<sup>er</sup> septembre de M. Bruno JAMET en qualité de trésorier du centre des finances publiques de l'Isle Jourdain, il est demandé au conseil municipal d'allouer une indemnité de conseil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 aout 2014.

Cette indemnité s'élève à 224.29€ Brute soit 204.44€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'allouer** une indemnité de conseil à M. Bruno Jamet

## **Questions diverses**

### **Voirie : demande de M. BONNEAUD**

Comme convenue lors du conseil municipal du 25 juillet, monsieur le Maire a demandé des informations auprès du Conseil Général concernant la demande de buse sur la RD741 de M. BONNEAUD.

Le Conseil Général indique que la demande se situe dans l'agglomération, donc il décline tous travaux possibles.

Du fait d'une insécurité trop importante pour des travaux pouvant être effectués en régie, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour des travaux effectués par la commune, estimant en plus qu'un passage est possible de l'autre côté de la parcelle.

En revanche, les travaux de busage peuvent être faits par l'intéressé à ses frais et sous contrôle de la commission de voirie avec une interdiction de stationner à l'emplacement créé à l'issue.

### **Programme investissement 2015 :**

Afin de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Général et de programmer le budget 2015, il est nécessaire de faire des demandes de devis pour des prochains travaux d'investissement.

Le Conseil municipal décide de faire des demandes de devis pour les travaux suivants :

Salle polyvalente : arrière et pignon en pierres apparentes

Mairie : côté en pierres apparentes

Cimetière : mur gauche

Ancien atelier communal et préau du logement communal à la mairie : bardage en clain

Signalétique : numérotation des villages

Eglise : accès handicapés

Grange le Paradis : portes et Chappe

Salle des associations : chauffage

### **Vide grenier du 13 septembre**

Monsieur le maire informe qu'environ 60 plateaux repas pour le soir sont commandés au restaurant le Pont Creusé et seront en vente pour 12€, l'apéritif sera offert.

Le stand buvette sera monté le vendredi à 19h30.

### **Commission des finances**

Une réunion sera à programmer fin septembre

### **Commission cimetière**

Réunion le 25 septembre à 14h pour commencer le constat d'abandon de certaines concessions.

### **Demande de Voirie de M. CHAGROT**

Par courrier en date du 27 août 2014, M. CHAGROT demeurant à Viviers demande l'aménagement de buse au niveau de son entrée afin de faire faire un mur clôturant sa propriété.

Le Conseil municipal accepte que M. CHAGROT fasse faire les travaux de busage à ses frais mais sous contrôle de la commission de voirie.